

## Présence de l'agrile du frêne confirmée

# La Tuque invite ses citoyens à une soirée d'information mardi

**La Tuque, le 23 avril 2026** – Au début de l'année 2026, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a confirmé la présence de l'agrile du frêne à La Tuque dans les arbres qui longent la rue Saint-Maurice, devant le La Tuque High School. Cet insecte envahissant originaire d'Asie, a causé la mort de plus d'une centaine de millions de frênes au cours des dernières années en Amérique du Nord. Comme il n'a aucun prédateur ici, l'agrile se propage d'une région à l'autre facilement et gagne constamment de nouveaux territoires.

Informée de la situation, l'équipe municipale a mis en place des mesures pour en informer ses citoyens et pour aider ceux qui ont des frênes sur leur propriété à y faire face :



- Une **soirée d'information publique** sur le sujet aura lieu **ce mardi 28 avril, à 19 h, au centre social municipal**. Les critères du nouveau programme d'aide financière mis en place pour le traitement des arbres qui peuvent être préservés, la coupe des arbres qui représentent un danger et leur remplacement par une autre essence d'arbres seront expliqués lors de cette rencontre.
- Une nouvelle page d'informations dédiée à ce sujet est maintenant en ligne sur le site Web de la municipalité au [latuque.ca](http://latuque.ca) avec un formulaire que les citoyens sont invités à compléter pour déclarer la présence de frênes sur leur propriété, afin d'aider au recensement des endroits où il y a des frênes à La Tuque.
- Un dépliant destiné aux citoyens pour bien comprendre l'impact de la présence de cet insecte à La Tuque a été créé et sera distribué.
- Un programme de subvention a été adopté par le conseil municipal pour aider financièrement les citoyens qui auront à faire face à cette situation pour le traitement, la coupe et la plantation.

L'équipe de la division Environnement de la municipalité, qui est en charge de ce dossier, travaille actuellement à recenser les frênes sur le territoire et à en évaluer l'état de santé. Tous les parcs et terrains municipaux seront visités et s'il y a des endroits où les frênes sont infestés, les arbres seront coupés, puis remplacés par d'autres essences d'arbres, au même endroit si possible ou ailleurs dans la municipalité au besoin.

Les gens qui ont de la difficulté à identifier les essences d'arbre dans leur cour peuvent faire appel à l'équipe municipale pour recevoir de l'aide. Il suffit d'appeler Info-service au 819 676-5091 ou d'envoyer un courriel à l'adresse [agrile@ville.latuque.qc.ca](mailto:agrile@ville.latuque.qc.ca) pour en faire la demande.

Ce minuscule insecte dont la larve s'incruste sous l'écorce du frêne peut tuer un arbre dans une période de 2 à 5 ans, ce qui en fait un grand fléau dans plusieurs villes du Québec. Heureusement, il ne s'attaque qu'aux frênes. Toutes les autres essences de feuillues n'intéressent pas cet insecte. En Asie, d'où il est originaire, il ne représente par un fléau, car le frêne asiatique s'est adapté à sa présence. En Amérique du Nord, où il a été importé par les activités humaines, il fait des ravages.

La Ville de La Tuque invite ses citoyens à prendre connaissance des informations à ce sujet sur son site Web pour mieux comprendre cette réalité qui frappe plusieurs villes et qui obligent parfois les municipalités à couper des arbres matures.

-30-

Information :

Julie Pilote, conseillère en environnement  
Ville de La Tuque  
819 523-8200, poste 2620  
[agrile@ville.latuque.qc.ca](mailto:agrile@ville.latuque.qc.ca)

Source :

Hélène Langlais, chef de service aux communications  
Ville de La Tuque  
819 523-8200, poste 2112  
[hlanglais@ville.latuque.qc.ca](mailto:hlanglais@ville.latuque.qc.ca)